L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE [illegible] DÉCEMBRE.

Procès du Maréchal Bazaine.

Audience du [illegible] décembre.

Depuis plus de deux mois, le maréchal Bazaine est attaqué ; on accumule à l'audience témoignages sur témoignages, pièces sur pièces ; le conseil d'enquête l'a flétri d'un blâme à l'unanimité ; le général de Rivière ne l'a pas ménagé dans son rapport, et le commissaire du gouvernement a renchéri, si c'est possible, sur toutes les charges ; il s'est montré impitoyable, sévère on peut dire jusqu'à l'excès.

Aujourd'hui la parole est à la défense ; nous avons résumé toutes les charges, nous donnerons avec la même impartialité la réponse du maréchal, par la bouche de son avocat.

Une si lourde affaire devait être confiée à une célébrité du barreau ; Me Lachaud a bien voulu s'en charger. Malgré sa grande habitude des procès les plus importants, il n'a pu se défendre d'une certaine émotion en prenant la parole aujourd'hui. On ne pouvait s'en apercevoir à la manière dont il a prononcé sa plaidoirie, mais sa figure légèrement pâle prouvait qu'il n'avait pu se défendre d'un certain trouble.

Pour pénétrer jusqu'à nos bancs, il nous a fallu doubler l'assaut, tant l'affluence du public était considérable.

Voici le résumé de la plaidoirie de Me Lachaud :

Messieurs, le plus glorieux de nos soldats est-il un traître ? L'accusation vous demande d'ajouter une honte à toutes nos hontes. N'est-ce pas assez d'avoir donné deux provinces à un vainqueur impitoyable, faut-il y ajouter une injustice, et après trois ans de discordes raviver tant de colères ? Les peuples virils n'ont ni ces soupçons ni ces défaillances ; les peuples faibles seuls cherchent des victimes qu'ils immolent pour apaiser leurs douleurs. Cessons ces luttes stériles pour nous occuper de l'avenir.

L'accusation s'est montrée impitoyable dans deux documents ; le rapport et le réquisitoire. Mêmes tendances, mêmes violences.

Mais le rapport est inexplicable parce qu'il devait être impartial. J'aurai de la modération et je ne citerai que l'opinion des hommes compétents sur l'affaire Bazaine, car je ne veux pas influencer le conseil. Mais je suis navré de voir qu'on a fait le procès aux témoins, qui ne peuvent se défendre !

Le maréchal Bazaine a trahi !.... Il faudra préciser. Le militaire dont les états de service ont été si brillants a donc trahi ! Puisqu'on veut traîner un des plus glorieux enfants de la France aux gémonies, permettez-moi de vous relire ses états de services :

Il est toujours au premier rang ; il reste dix-huit ans en Afrique, il va en Crimée, en Italie, au Mexique.

Le réquisitoire dit qu'en Afrique il a contracté les habitudes de la finesse arabe. Qu'est-ce que cela veut dire ?...... Comment ! c'est à la finesse arabe qu'il doit son avancement ? Eh bien ! je proteste, et dans le dossier d'Afrique je trouve deux lettres qui me serviront de témoins.

Le général Cavaignac, en 1848, lui écrivait une lettre de félicitations du maréchal Pélissier.

Je ne dirai rien de sa bravoure : vous la connaissez. Mais il a été indignement calomnié ; on a dit des infamies à propos du Mexique. C'est qu'il y a des hommes qui ne comprennent que les résultats ! On a dit qu'il y avait fait une scandaleuse fortune et que ce malheureux pays lui avait fourni de beaux résultats d'argent ; d'autres disent qu'il y a causé la mort de Maximilien après avoir commis toutes les indignités qu'un homme de guerre peut commettre. Eh bien, il est parti sans fortune, il est revenu sans fortune ; il y a trouvé une charmante femme, voilà son trésor. Cette femme respectable a reçu un château de Maximilien en dot, et ce château a été confisqué.

L'accusateur va vous dire ce qu'il pense du Mexique et de la conduite que Bazaine y a tenue ; vous aurez l'opinion de la princesse Charlotte et de l'empereur d'Autriche. Tous lui adressent en 1864 les plus grandes félicitations.

En 1866, presque au dernier jour, Maximilien se dit son très affectionné ; et après la mort de Maximilien, l'impératrice Charlotte écrit à Mme Bazaine une lettre plus que bienveillante. Il n'y a plus un mot à dire : le maréchal est vengé par le témoignage même des victimes du Mexique.

C'est l'empereur Napoléon qui l'a rappelé en France, après des félicitations. Le maréchal Niel lui a conseillé de mépriser les indignes calomnies.

Nous arrivons à la guerre de 1870, une guerre que le pays voulait et qui était une nécessité. A-t-on oublié que depuis 1866, l'opposition attaquait l'Empire en disant qu'il y avait faiblesse à ne pas faire la guerre ? Ils sont nombreux ceux qui prétendent que c'est une faute ; je n'en connais que deux qui l'aient dit à la tribune. Mais passons. On donne au maréchal le commandement du 3e corps, et il en est content ; plus tard, on lui confie trois corps d'armée. La bataille de Forbach s'engage, et le rapport du général de Rivière trouve le moyen de maltraiter jusqu'au général Frossard. Ce rapport ne trouve digne de ménagements que le gouvernement de la Défense nationale.

Ne parlons pas de la bataille de Forbach ; il faut seulement s'en souvenir comme d'une accusation malheureuse. Dans ce procès de tendances, quand on n'a pas de preuves, on suppose ! On prétend que le maréchal Bazaine a demandé le commandement en chef, et cela est démenti à l'audience par les maréchaux et généraux, par M. Schneider, par M. Rouher. Il a obéi à un ordre. Il y a un incident dont je n'aurais pas parlé si M. le commissaire du gouvernement ne l'avait signalé. Je parle de la déclaration de M. de Kératry. Il est regrettable de mêler une honnête femme à ce procès.

J'ai le malheur de dire que M. de Kératry est démenti lui-même. M. Jules Favre et le ministre de la guerre n'ont pas gardé souvenir de ses déclarations.

M. de Kératry a le malheur d'être en désaccord avec tout le monde. Le maréchal Bazaine a accepté le commandement à son corps défendant le 12 août, et ce n'est que le 13 qu'il en a pris possession. On s'est battu le 14, le 16, le 18, et puis on a été bloqué jusqu'à ce que la famine remplaçât la victoire et contraignît le maréchal à une capitulation. Nous examinerons tout cela, nous verrons si le maréchal devait laisser encore cinquante mille hommes sur les champs de bataille ; mais s'il avait fait cela, qui donc aurait vaincu la Commune ? Ne sommes-nous pas rentrés dans la barbarie ?

Il a trahi l'empereur, et plus tard il a trahi la France. Et l'empereur lui écrit de Wilhelmshoe qu'il le remercie chaleureusement de ses généreux efforts ; qu'il ne comprend pas pourquoi on le traduit en justice. Voilà pour l'empereur ; nous verrons ensuite pour la France.

Il a demandé un conseil d'enquête ; le 2 janvier 1871, le conseil devait se réunir ; on l'a retardé.

Gambetta écrit : l'enquête est faite ! Voilà comment parlent les dictateurs ; voilà ce que valent les révolutions.

M. Trochu a écrit au maréchal une lettre trop digne et trop élevée pour que je la passe sous silence.

Il nous suffira de dire que le général Trochu y parle des mirages de l'Empire et en même temps des folies du pays, dont il ne partage pas les haines.

M. Thiers appuyait la demande d'enquête par une lettre restée célèbre, et qu'on a lue à l'Assemblée nationale ; il ne craignait pas de prononcer le mot de "calomnie."

Et le maréchal Canrobert, en captivité à Stuttgard, conseillait au maréchal de ne répondre que par le dédain et de demander des juges.

La calomnie s'élevait toujours, grâce aux colonels d'Andlau et de Villenoisy.

Je veux parler de ces officiers supérieurs ; vous les jugerez quand je vous aurai dit ce qu'ils ont fait. En décembre 1870 paraissait dans l'*Indépendance belge*, une lettre terrible qu'on a reproduite dernièrement dans quelques journaux. La violence en est extrême ; le maréchal y est accusé d'avoir tout livré pour sauver sa caisse ; l'auteur de la lettre parle d'une conspiration tendant à déposer le maréchal Bazaine.

C'est un colonel français qui a écrit cela, un ancien officier d'ordonnance de l'empereur ! Que dites-vous de cette conspiration ? Il aime mieux, disait M. d'Andlau, les conventionnels que les braves officiers ; et il fait paraître un livre : *Metz, campagnes et négociations*, où il dénature les faits, où il se sert de documents qu'il s'était procurés illégalement.

A côté de cela, rappelez-vous ce que disait le général Changarnier : "Il est faux que le brave soldat de Borny et de Rézonville ait conduit volontairement l'armée à sa perte."

M. de Villenoisy ! Que voulez-vous que j'en dise ? Il a suivi la guerre en *amateur* : c'est le mot de l'audience. Il a envoyé à l'Assemblée une pétition où il parle de trahison ; et M. le ministre de la guerre l'a durement qualifié. M. de Villenoisy a publié sa pétition dans un journal. On lui a infligé de ce chef quinze jours de prison.

Mais j'ai tout dit, et j'arrive au procès lui-même ; j'aborde la première des divisions.

C'est le 12 août que le maréchal reçoit son commandement. Est-il prouvé que la marche sur Verdun était arrêtée ? Oui, si c'était possible, cela pouvait être utile ; mais si c'était impossible, il ne fallait pas le tenter. On négociait diplomatiquement, on ne devait rien risquer.

La dernière dépêche de l'empereur ne fait que conseiller au maréchal d'arrêter l'ennemi au passage de la Moselle ; et, le 17 août, quand il le félicite de son succès, il ne parle pas de la marche sur Verdun. Le maréchal Le Bœuf n'est pas affirmatif ; lui, le confident, il ne savait qu'une chose, c'est que l'empereur désirait la retraite de l'armée ; mais il ne peut pas dire qu'un ordre formel ait été donné.

Bien plus, un général en chef ne doit recevoir d'ordres de personne, et jamais le maréchal n'a reçu d'ordres de l'empereur pour marcher sur Verdun.

Les premières dispositions prises ont été mauvaises, mais le maréchal en est-il responsable ? N'avait-il pas un état-major général ? Il était à Borny, et son état-major était à Metz ; il n'a donné qu'un ordre, celui de détruire le pont de Longeville. Et les routes, doit-il les tracer lui ? doit-il connaître les sentiers ? Mais que fera l'état-major général ?

Ne disons rien, je ne dirai pas un mot des batailles. Nous ne devons pas discuter de questions de stratégie devant le conseil. Un homme peut se tromper, le maréchal n'était pas infaillible ; le maréchal a conduit son armée comme il a cru devoir le faire, il ne relève de personne.

Que ne disait-on pas au début de ce procès ? Tout a disparu. Le maréchal Bazaine couvre ses lieutenants, il réclame toute la responsabilité ; il n'y a que les lâches qui rejettent la responsabilité sur les autres.

Quel beau spectacle que celui que nous avons vu ! Tous les chefs de corps passant chacun à son tour devant vous [illegible] rôle de blâme !

M. Lachaud passe en revue la plupart des généraux de Metz ; il fait une peinture saisissante du caractère de chacun d'eux.

Mais les batailles, est-ce que je me donnerai le ridicule de les discuter ? Est-ce que je puis tracer les plans des différents combats ?

A Borny, le maréchal a été blessé ; sans ses épaulettes, il avait le bras emporté. Pourquoi parler de son courage personnel ? Bourbaki a dit que ce courage était excessif. Si c'est un ambitieux, il ne risquera pas de se faire tuer ! Le capitaine Gudin a vu tomber un obus à quelques pas de lui ; le maréchal n'a pas bougé, et [illegible] a été frappé.

Le 15 août, quelle était la position de l'armée ? Les divisions de cavalerie éclairent l'armée ; le gros des troupes s'avance sur Gravelotte.

Le 16 s'engage la grande bataille, à neuf heures du matin. Les Prussiens attaquent la division de Forton, et nous gardons nos positions. C'est incontestable, nous avons été victorieux. Le maréchal envoie une dépêche à l'empereur lui annonçant la victoire et le prévenant que s'il ne marche pas en avant, c'est qu'il sent le besoin de se ravitailler et de s'approvisionner son parc d'artillerie.

Peut-on tromper l'empereur ? Le général Soleille avait averti le maréchal que l'armée avait consommé la moitié de ses munitions ; c'est avéré. Le maréchal a cru ce que lui disait le général Soleille.

Quant aux vivres, ils étaient restés au Ban-Saint-Martin ; il fallait les y aller chercher.

Le commandant Magnan est parti en mission ; il devait porter des dépêches à l'empereur et en même temps la note du général Soleille. Magnan part ; il arrive le 18 au matin à Châlons ; il repart à deux heures du soir. Il trouve le chemin de fer coupé entre Ayanges et Thionville ; il part alors ensuite à Thionville, et trouve encore le chemin de fer coupé entre Thionville et Metz. Il va à Montmédy, cherche partout des émissaires, se décide pour passer lui-même, et, quand le blocus se resserre, il va prendre du service ailleurs et y gagne ses épaulettes de lieutenant-colonel. C'est le fait le plus simple du monde. Un officier ne peut traverser les lignes ennemies, et il va prendre du service dans un autre corps d'armée.

Et on vient dire que M. Magnan avait une mission qu'il n'a pas remplie ! Quelle mission ? Il n'en avait pas. Il devait simplement dire au maréchal Bazaine que l'armée de Châlons se dirigerait sur les places du Nord. Le ministère public dit que M. Magnan s'est entendu avec le maréchal pour ne pas rentrer à Metz. Mais le maréchal pouvait ne pas l'envoyer à Châlons et il aurait été sûr de ne pas le voir revenir.

Le ministère public, après avoir dit que le commandant Magnan n'a rien voulu envoyer à Metz, dit que la fameuse dépêche du 28 août, vue par le colonel Lewal, peut bien être une dépêche du commandant Magnan. N'est-ce pas contradictoire ?

Était-il possible de continuer la marche dans la journée du 17 août ? Rien de plus difficile à dire. Le maréchal a répondu : "La critique est aisée, et l'art est difficile." Et le maréchal Le Bœuf : "Ce qui est facile à faire devant une carte est difficile sur le terrain. Quand on est général en chef, il faut se garder des aventures." M. de Goudrecourt a dit ; "Condé l'aurait peut-être osé, je doute que le sage Turenne l'eût entrepris."

Le 18, la bataille de Saint-Privat s'est engagée à midi. C'est un désastre glorieux pour nos armes.

Vous verrez l'accusation passer par les petits sentiers, mais je suivrai les grandes lignes.

Que dit-on sur la journée du 18 ? Que le maréchal Canrobert a demandé des secours et qu'on ne lui en a pas envoyé ! Mais il a reçu quatre batteries de la garde, des voltigeurs, etc., etc. Le général commandant la réserve avait obtenu le droit de se porter partout où il le jugerait convenable : si le maréchal Canrobert avait demandé d'autres secours, ce général ne les lui aurait pas refusés.

MM. de Lacale et de Sancy ont entendu dire que le général Bourbaki serait [illegible] ; mais il était quatre heures et demie quand ils ont recueilli cette assertion de la bouche du maréchal. A cette heure le maréchal venait de recevoir de bonnes nouvelles.

La déclaration de M. de Mornay prouve que M. de Beaumont a mal entendu. M. de Mornay est un des fidèles, un de ceux qui dans leur honneur et leur conscience ont jugé le maréchal favorablement et qui n'ont pas voulu l'abandonner. Qu'on ne suspecte pas son témoignage. Il a parlé à M. Gudin le jour même de Saint-Privat.

De la conversation qu'il avait eue avec M. Beaumont, la bataille de Saint-Privat n'était qu'une consolation ; c'était la défense des lignes d'Amanvilliers, et il est bien prouvé que ce jour-là il était impossible de marcher en avant.

Il y a trois dépêches qu'il faut expliquer : celle que le colonel Lewal prétend avoir vue le 23 août entre les mains du maréchal, est la plus importante ; j'espère vous édifier sur ce sujet.

A quatre heures, l'audience est levée ; demain Me Lachaud continuera sa plaidoirie.

La famille entière du maréchal assistait à l'audience ; M. de Mornay-Soult était assis derrière le défenseur.

—La *Gazette officielle de la Guadeloupe* du 24 octobre nous apporte le résultat du recensement général du vote qui a doté l'Assemblée nationale de M. Germain Casse. Voici cet intéressant total :

Nombre des électeurs inscrits	30,133
Nombre votants	7,841
MM. G. Casse	6,083
A. Isambert	1,550
P. de Cassagnac	174

M. G. Casse a été proclamé député à l'Assemblée nationale, grâce à l'abstention de plus de 22,000 électeurs.

Essayez de dire à M. Germain Casse qu'il ne représente peut-être pas tout à fait le véritable esprit de la Guadeloupe, et vous verrez comment vous serez reçu !

—On écrit d'Annonay, le 30 novembre, au *Mémorial de la Loire* :

M. Chapuis, gérant du Comptoir d'escompte de l'Ardèche, aujourd'hui en liquidation, maire élu d'Annonay, a été arrêté hier matin, [illegible] heures, à la gare d'Annonay, au moment où il se disposait à partir pour une destination inconnue. Les gendarmes qui l'ont arrêté l'ont ramené à pied à l'hôtel-de-ville, où il a été interné pendant que l'on procédait à de minutieuses perquisitions.

Au même moment, plusieurs autres arrestations ont été faites dans la ville. Vous dire l'émotion produite par ce déploiement de forces est impossible. La population est cependant restée tout-à-fait calme, regardant les gendarmes cerner les rues et entrer dans les maisons où ils avaient à faire des perquisitions.

A onze heures, M. Chapuis était reconduit à la gare entre une haie de gendarmes, avec trois autres inculpés.

Ils étaient enchaînés deux à deux et suivis d'une foule nombreuse. Ils ont été dirigés sur Tournon.

Vous dire quels sont les motifs exacts de cette arrestation me paraît difficile, d'autant qu'il ne faut pas entraver les recherches de la justice. On parle toutefois d'une liste d'otages qui aurait été faite par ce maire radical, otages dont on devait piller les maisons, au cas où le complot général aurait réussi. On croit, en effet, que c'est une simple ramification d'un soulèvement qui devait éclater lors de la rentrée de l'Assemblée.

PROPAGANDE BONAPARTISTE.—Une affaire de colportage illicite et de propagande bonapartiste se présentait récemment à l'audience de police correctionnelle de Douai.

Les prévenus étaient : la nommée Joséphine Divrechy, femme Legrand, âgée de 72 ans, ménagère à Fenain ; Placide Vendavaine, âgé de 39 ans, journalier à Fenain.

La pièce motivant la poursuite est une photographie de l'ex-prince impérial, encadrée des résultats plébiscitaires, et surmontée d'un aigle aux ailes déployées et tenant en son bec une croix de la Légion d'honneur.

Au-dessous, et suivies de sa signature, on lit les paroles prononcées par le jeune prince le 15 août dernier.

La femme Legrand a été condamnée à 16 francs d'amende, et le sieur Vendavaine a été acquitté.

—Un journal de Kiew, la *Médecine contemporaine*, dit que trente des femmes russes qui suivaient les cours de l'Université de Zurich auraient obtenu l'autorisation de continuer leurs études à l'École de médecine de Paris.

— Voici une amusante historiette politique que signale le *Moniteur universel* :

En Allemagne les candidats à la députation font grève. C'est un journal semi-officieux, la *Gazette de Magdebourg*, qui le constate : plus de quatre-vingts circonscriptions électorales cherchent vainement quelqu'un qui veuille les représenter. Il est évident, dit le journal prussien, que c'est le manque d'appointements qui est cause de ce peu de goût pour le mandat de député." Point d'argent, point.... Allemand, faudra-t-il dire désormais.

— Le cousin Jacques, dans ses *Lunes* de la *Patrie*, raconte un détail assez curieux sur le nom donné par M. Dumas au héros de sa comédie.

Quand on demanda à M. Alexandre Dumas de changer le premier titre de sa pièce, en lui faisant observer que les [illegible] avaient joué bien des années dans notre histoire depuis trois ans, et qu'il n'était peut-être pas bon de les présenter encore sous une nouvelle incarnation.... l'auteur fut embarrassé.

— Eh bien ! mais, lui dit mademoiselle Alphonsine, c'est simple comme bonjour ; puisque c'est mon *homme*, appelez-le Alphonse. — Aussitôt fait.

F. M.

— Une séance de nuit à l'Assemblée, selon Cham. Un des honorables s'est endormi du sommeil du juste ; l'huissier s'approche et lui dit : [illegible]

— Monsieur ! monsieur ! On vote !

— Finis donc, Célestine ! répond [illegible].

—Achetez vos candis, articles pour feux d'artifices et le nouveau candi de mais chez Miller & Dielmann, No. 52 et 54 Peter street.

OPINION DE M. GUIZOT SUR LA SITUATION.—On lit dans une lettre de Caen du 2 décembre :

Je n'ai pas encore le texte exact du discours prononcé hier par M. Guizot, et dont je vous ai dit un mot dans ma dépêche d'hier. Je vous envoie quelques extraits :

" Il y avait longtemps que je n'avais eu l'honneur de me trouver en public, et ce long silence m'a été souvent à charge. Mais après les tristes événements par lesquels nous avons passé, après l'échec de la monarchie constitutionnelle, légale et libérale, le seul gouvernement que j'aie jamais servi, je me suis obligé de me maintenir dans une grande réserve.

" Je tiens à dire cependant que je n'ai jamais été un ouvrier de démolition, et quels que soient les gouvernements auxquels la France sera soumise, je ne prendrai jamais à tâche de les affaiblir ni de les troubler. Retiré dans ma solitude, je les contemple et j'essaie de les juger.....

Puis, rappelant le mot de Royer-Collard : *Nous avons assez détruit maintenant reposons-nous au milieu des ruines*, M. Guizot a ajouté :

" Nous en avons fait assez de ruines depuis longtemps ; ruines matérielles, ruines morales et ruines sociales.....

" Nous avons devant nous un grand inconnu ; personne ne peut dire ce qu'il sera. Devant cet inconnu, appliquons-nous à conserver le peu qui nous reste. Donnons au pays l'exemple de la stabilité, de la conservation. Le pays le comprendra, le pays en profitera.

" J'ai prononcé le mot de ruines ; je ne veux pas finir sur une parole inquiétante.

" J'ai étudié l'histoire de France ; je vois qu'elle a eu beaucoup de temps et beaucoup de gloire, et qu'elle est toujours sortie triomphante de toutes ces épreuves.

" Telle est la force et la vitalité de la France ; elle a le don de résurrection.

" Ne nous faisons pas d'illusions, mais ne perdons pas d'espérance. Ce sont les illusions qui ruinent les nations ; mais c'est l'espérance qui les sauve.

" Avec ces dispositions de conservation, nous parviendrons à sauver la France si souvent ébranlée : nous finirons par arriver à une forme de gouvernement libre, légal, durable, qui donnera à la société française, à la vieille société française, à la masse de la nation, ce calme qu'elle a toujours désiré, qu'elle a quelquefois entrevu et que je lui souhaite de tout cœur."

—Il est exact que l'ambassade de Londres a été offerte à M. Guizot.

Nous pouvons ajouter aujourd'hui, dit le *Journal de Paris*, que l'illustre homme d'État s'est montré touché de cette marque de respect et de confiance.

M. Guizot aurait été heureux certainement de prêter son concours à des hommes qui ont ses sympathies, à une cause qui lui est chère : celle de la conservation avec et par la liberté.

Son âge, les fatigues d'une longue vie remplie par un incessant travail, le désir de mener à bonne fin les importantes études qu'il a commencées, son absolu désintéressement, l'ont détourné d'accepter une tâche que personne, assurément, n'eût pu remplir mieux que lui.

Nous félicitons le gouvernement de la pensée qu'il a eue. Quoique la démarche n'ait pas abouti, il est bon qu'elle ait été faite. Elle montre les vraies tendances du gouvernement actuel : tendances libérales et parlementaires, en même temps que conservatrices et pacifiques. Elle est de nature à dissiper certains préjugés et certains malentendus, qui vont chaque jour s'affaiblissant, chez nos voisins, mais qui cependant n'ont pas encore complètement disparu.

—La commission des lois constitutionnelles, enfin complétée par le scrutin, se trouve composée comme suit :

MM. Dufaure, Laboulaye, Waddington, le Taibouët, de Kerdrel, Lacombe, Lambert Sainte-Croix, Pradié, de Meaux, Grivart, de Cumont, Tailhand, Daru, Paris, Chesnelong, de Segur, d'Andelarre, Keller, Tarteron, Vingtain, Tallon, Merveilleux-Duvignaud, Antonin Lefèvre-Pontalis, La Rochefoucauld-Bisaccia, Combier, Lucien Brun, Delsol, Bathie, Cézanne et Vacherot.

Un nouveau scrutin, au moins, sera encore nécessaire, pour nommer un successeur à M. de La Rochefoucauld-Bisaccia, appelé à l'ambassade de Londres.

LA SOUSCRIPTION DES FEMMES DE FRANCE.—Nous devons à nos lecteurs de leur faire connaître tout ce qui se rattache à la Souscription des Femmes de France, dont ils avaient soutenu et propagé l'idée avec tant de patriotisme.

On se rappelle que 7 millions provenant de la souscription ont été versés, par le comité de direction, à la caisse de la Société de secours en faveur des Alsaciens-Lorrains, présidée par M. d'Haussonville.

Il restait encore à disposer des dons en nature qui avaient été recueillis, en grande abondance, en même temps que les souscriptions en argent. Nous apprenons qu'en vertu d'une décision prise récemment par la commission du gouvernement, à la tête de laquelle est placé M. Wolowski, ces dons seront versés également au comité de secours des Alsaciens-Lorrains, que préside M. d'Haussonville.

—La *Sentinelle du midi* annonce que le vaisseau cuirassé le *Richelieu*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, a été lancé avant-hier dans le port de Toulon.

La mise en chantier de ce magnifique navire, commencé en 1869 a été établie d'après un plan tout à fait nouveau. Les travaux de construction ont duré près de quatre ans et ont été l'objet des soins les plus assidus. C'est un type sur lequel on a prodigué tous les perfectionnements et les innovations modernes.

Le *Richelieu*, comptera parmi les plus beaux et les plus solides bâtiments cuirassés de la flotte française. Muni d'une machine d'une force nominale de mille chevaux et armé de quinze canons du plus fort calibre, ce vaisseau à tourelles et à réduit blindé, aura un équipage de 560 hommes.

INFLUENCE DES TACHES SOLAIRES SUR NOS OURAGANS.—Un météorologiste distingué, M. A. Poëy, a entrepris un travail statistique considérable pour montrer qu'il existe des rapports intimes entre les taches solaires et les ouragans des Antilles, de l'Atlantique nord et de l'océan Indien sud. D'après lui, ce n'est plus sur la terre que nous devons chercher l'origine de nos phénomènes météorologiques, c'est sur le soleil et dans notre système planétaire, où nous découvrirons l'impulsion qui émane de causes supérieures et encore lointaines. A cet égard, on peut considérer les taches solaires comme un miroir qui réfléchit l'action combinée des influences cosmiques que nous éprouvons ici-bas ; il nous faut donc remonter jusqu'aux tempêtes solaires pour trouver la source plus ou moins directe des tempêtes terrestres.

Les tableaux statistiques montrent que les ouragans de l'océan Indien sud sont plus fréquents et plus intenses aux périodes maxima qu'aux périodes minima des taches solaires. Il y a même concordance pour les ouragans des Antilles.

Les taches solaires agissent directement sur l'état thermique du globe, ce qui donne lieu aux déplacements périodiques des alisés nord et sud et des moussons, dont la rencontre produit les perturbations cycloniques.

—A Bordeaux, les représentations des *Noces de Figaro* sont interrompues par le malheur qui vient de frapper la charmante première chanteuse, Mme de Stuckié, dont la mère se trouvait à bord du steamer *la Ville du Havre*, qui vient de périr si malheureusement en mer.

La mère de Mlle de Stuckié venait de New-York pour habiter Bordeaux, auprès de sa fille. Un instant, on a douté que Mme de Stuckié fût à bord de ce navire, car une lettre devait informer sa fille de son départ pour l'Europe ; mais une dépêche reçue hier ne confirme que trop, hélas ! qu'elle a péri dans cet horrible naufrage.

—Une triste nouvelle.

Le roi du violon, Vieuxtemps, à la suite d'une attaque de paralysie qui est tombée justement sur les deux mains, vient de donner sa démission de directeur des Concerts populaires de Bruxelles.

—La corporation tout entière des forts de la Halle aux poissons, qui assistait à la représentation des Folies-Dramatiques, a offert à Mlle Caroline Julian, la gracieuse Amaranthe de la *Fille de Mme Angot*, un immense bouquet contenant le laconique mais cordial billet que voici :

"Offert par les forts aux poissons à leur sœur Amaranthe.

"5 décembre 1873." "AMIS,

— Un chroniqueur du *Figaro* termine ainsi le compte-rendu d'une soirée théâtrale :

J'aperçois dans la salle l'éditeur Choudens, qui a publié la partition de *Maître Wolfram*. Sa présence me vaut une anecdote assez gaie :

C'était chez Offenbach, pendant les dernières répétitions de la *Jolie parfumeuse*. M. Clouleus et le maestro, pris d'une attaque de goutte, étaient à parler d'affaires. Entre madame Offenbach avec une potion commandée le matin par le médecin.

— Je la prendrai tout à l'heure, lui dit Offenbach. Je suis occupé.

Madame Offenbach insiste, mais sans succès.

La conversation reprend. Au bout de quelques minutes arrive mademoiselle Offenbach—toujours avec la potion.

— Voyons, père, puisque le docteur l'a ordonné.....

— Non, tout à l'heure. Tu vois bien que je cause.

Mademoiselle Offenbach se retire. Un instant après arrive le fils du maestro.

— Papa, je t'en prie, prends ta potion !

— Non !

— Prenez-la, voyons, dit M. Clouleus en se mettant de la partie.

— Non ! reprend le malade récalcitrant.

— Prenez-la et finissons-en.

— Non ! non ! mille fois non !

— Ah ! c'est comme cela ! s'écrie l'éditeur en se levant.

Et, d'un trait, il avale la potion en riant. Puis se rasseyant :

— Maintenant, nous pouvons continuer notre conversation !

— On demandait à Sardou s'il croyait que sa pièce tiendrait longtemps sur l'affiche du Vaudeville :

— Ah ! je suis bien tranquille, répondit-il, rien n'a la vie dure comme un oncle d'Amérique !

— On parlait de la nécessité d'une nouvelle loi électorale.

— L'un demandait que nul ne pût être électeur avant vingt-cinq ans ; l'autre trouvait que vingt-un ans étaient suffisants pour tout citoyen sachant lire et écrire.

— Moi, dit un propriétaire, je ne demande qu'une chose : dix ans de domicile.... dans la même maison !

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

[illegible]

Académie de Musique de Bidwell.

Lundi, 29 décembre.

Seconde et positivement la dernière semaine de BLACK CROOK.

Changement complet de spectacle.

JEUDI, 1er janvier 1874. Matinée du Premier de l'An.

Samedi, à midi.—Dernière matinée : BLACK CROOK.

Lundi, 5 janvier—LYDIA THOMPSON.

Académie de Musique

Grand spectacle BLACK CROOK.

BAZAR MAGIQUE.

HARTZ & LEVY..........Propriétaires

118......Rue du Canal......118

JOUETS. | SURPRISES. | ÉNIGMES.

GRAND DÉBALLAGE D'INCOMPARABLES NOUVEAUTÉS — EN — BOUCHONS MAGIQUES

CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES
CADEAUX POUR LES FÊTES

A $1 pièce.

BOITES A SPÉCIALITÉ

Comprenant un grand nombre DE TOURS INIMITABLES AVEC EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.

LE SOUFFLEUR DE BULLES DOUBLES

De notre propre invention QUI N'AVAIT ENCORE JAMAIS ÉTÉ LIVRÉ AU PUBLIC, et ne peut être obtenu d'aucune autre source. [illegible] Prix, $1 pièce.

LE NÈGRE DANSEUR

Dans toutes les positions possibles et imaginables. Un agréable et amusant jouet.

14 déc—1m

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.

Gros Lot........$25,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD & CO. Directeurs.

CLASSE A,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 janvier 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$25,000 sont	$25,000
1 lot de	10,000 sont	10,000
1 lot de	5,000 sont	5,000
10 lots de	[illegible] sont	[illegible]
200 lots de	[illegible] sont	[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION. [illegible]

270 lots s'élevant à [illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS [illegible]

Billets entiers, $10 ; Demi-billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets 1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à CHAS. T. HOWARD & CO., Lock-box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

Les demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais, gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

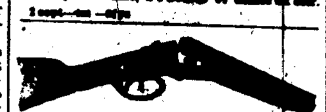

J. SAGET,

ARMURIER,

198....RUE DE CHARTRES....198

Entre Ste-Anne et Madison.

[illegible]

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

[illegible]

FAIRBANKS & CO.

W. B. BOWMAN, agent.

Propriétés à vendre et à louer.

Bonne Occasion pour la Campagne.

[illegible]

Occasion rare.

GROCERIE [illegible]

Vente pour cause de dissolution de Société.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

POUR FRANCE.—[illegible]

Pour Bordeaux.

[illegible]

DIVERS.

Salle de Billards Crescent.

Le CRESCENT BILLARD HALL, qui est fermé depuis dix jours, [illegible] aura lieu CE SOIR. [illegible]

Bière de Bobée! Bière de Bobée!

[illegible]

J. A. BLAFFER & CO.

PIERRE BOYER,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES

114....RUE DES REMPARTS....114

Entre Toulouse et St-Louis.

[illegible]

Avis.

[illegible]

A. & L. HUMMEL.

! PLUS DE VIEILLES IDÉES !

UNE NOUVELLE ÈRE !

HABILLEMENTS !

50 0/0 au-dessous des anciens prix !

LINGE FIN, des Derniers genres !

MAGNIFIQUES PARDESSUS DE SAISON, LÉGERS ET ÉPAIS.

Chapeaux de tous les nouveaux genres, Casquettes en draps, velours, soie et fourrure.

Lingerie de Messieurs, Malles et Valises.

Jeans du Kentucky, de clientèle, Vêtements en caoutchouc et en toile cirée.

[illegible]

H. COGAN.

Le magasin le meilleur marché de la ville.

M. E. DAWSON,

Successeur de DAWSON & GUSTO.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

15 et 13....RUE ROYALE....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

MILLER & DIELMANN,

Aux Nos 50, 52 et 54 de la rue Peters.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

[illegible]

Le Meilleur Sirop du Monde

POUR LA TOUX

Est celui qui joint à l'efficacité un goût agréable et le bon marché.

Le Sirop Pectoral Balsamique

—DE—

DUCONGÉ

remplit toutes ces conditions.

A. CARROUCHÉ, Agent général, Au No. 39 de la rue de Chartres, N. O.

TOUX. RHUMES. ASTHME.

[illegible]

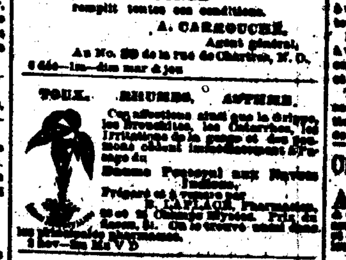

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE— Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères, AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES, Aux Nos 89 et 91 de la rue du Canal ; [illegible]

FABRICANTS DE [illegible]

Institutrice.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

[illegible] NEW YORK. 20 & 22 ST. LOUIS ST. New Orleans.

147 Rue du Canal. 147

ERLEBACH & CHARDEY,

[illegible]

THE ORIGINAL GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE

Fondé en Octobre 1868.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5, Vendues à $1 chacune.

Nous avons reçu un stock complet [illegible]

[illegible]

ERLEBACH & CHARDEY, 147, RUE DU CANAL.

Cinquante mille piastres

[illegible]

T. D. VAN HORN, Caissier.

PAPIERS PEINTS,

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Mme Vve H. HABERT,

160......RUE DE CHARTRES......160

[illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE.

F. & R. DEVERGÈS

[illegible]

BEALS & LAINE,

[illegible]

APPAREIL PERFECTIONNÉ

GAZ BARBARIN,

[illegible]

CLAIRVOYANCE.

[illegible]

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES —DU— GRAND DOLLAR STORE DU SUD.

[illegible]

Belles broderies françaises.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Fleurs françaises et Rubans pour Coutures.

UN DOLLAR.

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Fourrures ! Fourrures !

Livres ! Livres !

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Peintures à l'Huile.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Articles de Ménage.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

[illegible]

E. LEVY & CO.

MADAME GROUX.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente Mardi le 30 décembre 1873.

[illegible]

PAR VINCENT & CO

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente sans réserve de diamants, montres, bijouterie, etc., en dépôt non-réclamés.

[illegible]

Pour Cause de Départ

Riche Ameublement et Ornements de salon et de salle-à-manger, Piano droit de Bleedemeyer et Seehme, de Stuttgart.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

BERNARD LACAZE vs La Dame ELIZABETH NAGEL, [illegible] CHARLES ANDRÉ DERANCO.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

RETOUR DU DR. CURTIS

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S.,

[illegible]

LE DR. CURTIS, No 9 de la Rue des Remparts, NOUVELLE-ORLÉANS.

AJOURNEMENT !

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE !!

SUCCÈS ASSURÉ !

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET

Mardi, 31 Mars prochain.

[illegible]

MARDI, 31 MARS 1874.

Plus d'un Million de Piastres

[illegible]

60,000 Billets seulement

12,000 LOTS GAGNANTS, s'élevant à

$1,500,000.

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE	[illegible]
UN GROS LOT DE	[illegible]
UN GROS LOT DE	[illegible]
UN GROS LOT DE	[illegible]
UN GROS LOT DE	[illegible]
[illegible] LOTS DE	[illegible]
11,000 LOTS DE	[illegible]

Total, 12,000 lots gagnants s'élevant à $1,500,000

PRIX DES BILLETS :

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.

[illegible]

PAR W. W. NEWMAN,

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

MEUBLES ! MEUBLES !! MEUBLES !!!

[illegible]

SALSEPAREILLE D'AYER.

[illegible]

PRÉPARÉE PAR

LE DR. J. C. AYER & CO., A LOWELL, MASS.

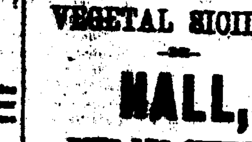

RÉNOVATEUR VÉGÉTAL SICILIEN —DE— HALL,

POUR LES CHEVEUX.

[illegible]

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

[illegible]

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

COIFFEURIE ADOLPHE LEMANNE,

[illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]